

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B
Type de produit	: Animal Safety -- [Animal Safety]
Code du produit	: 200180

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : 200180|200181|200180-CAN

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Solution injectable  
Restrictions d'emploi : Pour usage animal uniquement

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Neogen Corporation  
620 Leshar Place  
Lansing, Michigan 48912  
United States of America  
T 800.234.5333  
[sds@neogen.com](mailto:sds@neogen.com) - <https://www.neogen.com/>

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:  
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)  
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS CA) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Formaldehyde	Formaldehyde formaldehyde / formic aldehyde / formol / methanal / methyl aldehyde / methylene oxide / methyleneglycol / oxomethane / oxymethylene / tetraoxymethylen e	n° CAS: 50-00-0	≥ 0,1 – < 0,5	Flam. Gas 1, H220 Gaz Press. (Liq.), H280 Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 3 (Par contact cutané), H311 Tox. Aiguë 2 (Par inhalation), H330 Tox. Aiguë 2 (Par inhalation:gaz), H330 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1, H317 Muta. 2, H341 Canc. 1B, H350 TSOC EU 3, H335 Aquatique Aigu 2, H401 Aquatique Chronique 2, H411

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
Self protection of the first-aider : Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Garder sous clef.
- Température de stockage : 2 – 8 °C
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Formaldehyde (50-00-0)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT TWA	0,9 mg/m <sup>3</sup>
	0,75 ppm
LEMT C	1,3 mg/m <sup>3</sup>
	1 ppm
Notations et remarques	Carcinogenicity A2
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde (Formic aldehyde)
Plafond	1,5 ppm
Notations et remarques	C2, EM, RP, S(D), S(R)
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Formaldehyde (50-00-0)</b>	
Notations et remarques	ACGIH Carcinogenicity category A1, IARC group 1 carcinogen; S(D) (substance with specific evidence of sensitization by dermal route); S(R) (substance with specific evidence of sensitization by respiratory route)
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT TWA	0,12 mg/m <sup>3</sup>
	0,1 ppm
LEMT STEL	0,37 mg/m <sup>3</sup>
	0,3 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; URT cancer. Notations: DSEN; RSEN; A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT C	0,3 ppm
Notations et remarques	URT & eye irr; SEN; A2
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT TWA	0,12 mg/m <sup>3</sup>
	0,1 ppm
LEMT STEL	0,37 mg/m <sup>3</sup>
	0,3 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; URT cancer. Notations: DSEN; RSEN; A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT TWA	0,12 mg/m <sup>3</sup>
	0,1 ppm
LEMT STEL	0,37 mg/m <sup>3</sup>
	0,3 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; URT cancer. Notations: DSEN; RSEN; A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT C	0,3 ppm

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Formaldehyde (50-00-0)</b>	
Notations et remarques	SEN, Designated substance
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT C	0,3 ppm
Notations et remarques	SEN, Designated substance
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT LMPT	1 ppm
LEMT C	1,5 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Ontario table of occupational exposure limits
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT TWA	0,12 mg/m <sup>3</sup>
	0,1 ppm
LEMT STEL	0,37 mg/m <sup>3</sup>
	0,3 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; URT cancer. Notations: DSEN; RSEN; A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Formaldehyde
LEMT C	0,3 ppm
Notations et remarques	SEN, Designated Chemical Substance
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Protection des mains:

Gants de protection

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes de sécurité

<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié

<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Porter un équipement de protection respiratoire.

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:**



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Limpide Incolore
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,3 – 5,7
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	80 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 80 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 80 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/Brouillards))

Formaldehyde (50-00-0)	
DL50 orale rat	800 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male, Experimental value, 2 % aqueous solution, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	270 mg/kg
DL50 voie cutanée	270 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	490 ppm (Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (gases))
ATE CA (oral)	600 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	270 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	490 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	0,05 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé. pH: 5,3 – 5,7
--------------------------------------	--------------------------------

Formaldehyde (50-00-0)	
pH	2,8 – 4 (37 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 5,3 – 5,7
--	-------------------------------

Formaldehyde (50-00-0)	
pH	2,8 – 4 (37 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.

Formaldehyde (50-00-0)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Formaldehyde (50-00-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Formaldehyde (50-00-0)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Formaldehyde (50-00-0)	
CL50 - Poissons [1]	6,7 mg/l (96 h, Morone saxatilis, Static system, Salt water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	5,8 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia pulex, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
CE50 72h - Algues [1]	4,89 mg/l Desmodesmus subspicatus (green algae), OECD Test Guideline 201
NOEC chronique poisson	≥ 48 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '28 d'
NOEC (chronique)	≥ 6,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique crustacé	≥ 6,4 mg/l 21 days, Daphnia magna (Water flea), OECD Test Guideline 211

### 12.2. Persistance et dégradation

#### Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Formaldehyde (50-00-0)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Biodégradation	91 % OECD Test Guideline 301C, 14 d

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Formaldehyde (50-00-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Formaldehyde (50-00-0)	
FBC - Poissons [1]	< 1 (1 h, Flow-through system, Salt water, Weight of evidence)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,35 (Calculated, KOWWIN, 25 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Formaldehyde (50-00-0)	
Tension de surface	73 mN/m (20 °C, Aqueous solution, 7.5 g/l)
Écologie - sol	Not applicable (gas). Toxic to flora.

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TMD**  
Non réglementé

# Clostridium botulinum Type B Toxoid, Neogen®Vet BotVax® B

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### DOT

Non réglementé

### IMDG

Non réglementé

### IATA

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### Formaldehyde (50-00-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Formaldehyde (50-00-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 08-13-2025  
Date de révision : 01-09-2026  
Remplace la fiche : 08-13-2025

### Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Mortel par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.